Cluses (74) : Viols et agressions sexuelles de personnes vulnérables dans un foyer. Lofti Khalifa, veilleur de nuit, est condamné, en appel, à 15 ans de prison. Il a interdiction de se présenter dans le département pendant 10 ans.

23/11/2025 à 11h28



Le verdict est tombé vendredi 21 novembre en soirée pour Lotfi Khalifa, l'ancien veilleur de nuit du centre Louis Rouge de Cluses, ce foyer de vie qui accueille des personnes en situation de handicap mental. Les neuf jurés et les trois magistrats professionnels de la cour d'assises d'appel de la Savoie à Chambéry ont confirmé la peine prononcée en première instance à Annecy.

Quinze années de réclusion criminelle pour des faits de viols et d'agressions sexuelles sur des résidents du foyer. Mais cette fois, la justice a reconnu six victimes et pas sept, en relaxant l'accusé des faits d'agressions sexuelles commis sur

Marie (*). La jeune femme, dont le témoignage avait été remis en cause au début de l'enquête par des éducateurs, a accusé le coup à l'énoncé de la décision. En pleurs, elle a été réconfortée par son avocate et les autres victimes, soudées depuis trois jours.

« L'expert psychiatre vous l'a dit, le travail sera très long. C'est pour cela que le suivi socio-judiciaire existe. Tout ne se passe pas aujourd'hui. »

Malgré cela, l'accusation a demandé à la cour de considérer cette reconnaissance des faits par l'accusé, quelle que soit sa motivation. Et de demander la confirmation de la peine de 15 années de réclusion criminelle prononcée en première instance à Annecy. La cour l'a suivie ainsi que sur le suivi socio-judiciaire de six ans que Lotfi Khalifa devra observer en sortant, sous peine de repartir trois ans en prison. Il a interdiction de paraître en Haute-Savoie pendant 10 ans

Le Dauphiné